

Depuis 2010, le syndicat se positionne clairement pour une augmentation de 4% du point indiciaire pour l'ensemble des traitements de la Fonction Publique.

Nous osons donc espérer que ces excellents résultats permettront au Gouvernement de récompenser substantiellement le travail des personnels de la Fonction Publique qui œuvrent chaque jour pour le rayonnement de la Principauté.

### **Pass Restaurant**

Depuis 2010 également, la valeur faciale des pass restaurant, soit 7 €, n'a pas évolué.

Le syndicat a demandé en janvier 2014 au Directeur de la Fonction Publique une revalorisation de cette valeur faciale. Cette demande « a retenu toute son attention ». Nous avons relancé cette Direction le 30 juin dernier et avons eu en réponse du Directeur de la F.P. le 4 juillet, que « cette question est en cours d'examen et sera soumise aux arbitrages budgétaires dans le cadre du Budget Primitif 2015 ».

Les bons résultats « inattendus » de l'été 2014 devraient donc permettre cette revalorisation que de nombreux salariés demandent.

Par ailleurs, le syndicat revendique toujours **pour les personnels de la Mairie, ayant accès à une cantine municipale**, le bénéfice des pass restaurant. Car c'est un avantage en nature et l'équité veut que les salariés aient tous les mêmes avantages.

### **Service des Parkings Publics**

Le SAEC demande depuis de nombreuses années la prise en compte de l'évolution des postes d'agents d'accueil, de chefs de parc et de chefs de parcs principaux par une revalorisation des grilles de salaire.

La rencontre en date du 18 juillet 2014 avec le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme a permis d'apprendre

les décisions prises par le Conseil de Gouvernement pour ces catégories de personnel suite à nos requêtes.

Dès 2015, les 23 chefs de parc et les 32 agents d'accueil qualifiés bénéficieront d'un reclassement, (passage d'une échelle à celle directement supérieure).

En ce qui concerne les agents d'accueil, la mesure de revalorisation ne toucherait que ceux ayant plus de 10 ans d'ancienneté en 2016 !

Le SAEC déplore ne pas avoir connaissance des échelles précises et par conséquent le nombre de points gagnés, ni le nombre d'agents concernés, et ni la situation à venir des autres. De plus, pour les agents d'accueil, l'ancienneté de 10 ans ne prend pas en compte les années de suppléance alors que tous les agents d'accueil commencent par des années de suppléance ! Une demande officielle en ce sens va être faite.

### **MAIRIE Crèches Communales**

A la demande des auxiliaires de puériculture et des agents de service des crèches, des rencontres ont été organisées avec les représentants du SAEC, au sujet notamment de l'organisation de leurs congés administratifs.

En effet, Les différentes mesures prises par le service social concernant les périodes de congés imposées, sans consultation de ces employées, n'entraînent pas l'adhésion de ce personnel.

A l'issue de ces rencontres, des revendications précises en adéquation avec leurs aspirations ont été formulées dans une lettre pétition, signée par 70 % du personnel concerné et remise à M. le Maire le 12 mai dernier par une délégation de salariées composée d'auxiliaires de puériculture et de représentants syndicaux.

Après que les représentants syndicaux aient exposé les raisons de leur action, la parole a été donnée aux salariées qui ont pu relayer ce qu'elles vivent au quotidien sur leur lieu de travail. La réunion s'est tenue dans une ambiance chaleureuse

Par courrier du 16 juin, Monsieur le Maire qui a remis en cause le mécontentement des salariées, a rejeté en bloc leurs demandes.

De plus, il nous a reproché d'avoir pris rendez-vous avec son secrétariat sans connaître son objet alors même que la délégation a bien été reçue le 12 mai dernier.

Par courrier du 29 juillet, nous lui avons rappelé les articles 28 et 31 de la Constitution monégasque qui stipulent que « toute personne peut défendre les droits et intérêts de sa profession ou de sa fonction par l'action syndicale ». Le personnel a toute liberté pour confier à son syndicat le soin de présenter des revendications au Maire qui est l'employeur des Fonctionnaires et Agents de la Commune.

Quant au « fort mécontentement » des personnels qui n'est, selon lui, pas justifié car n'ayant jamais fait l'objet de revendications de leur part auprès de leur hiérarchie, celles-ci sont fort étonnées de sa réponse, car le sujet des congés est un thème sensible souvent abordé avec leurs directrices respectives lors des réunions de travail.

C'est la première fois que des salariées de ce secteur d'activité se mobilisent en nombre ! ! ! ! !

### **Médecin du Travail**

Le SAEC a demandé au Ministre d'Etat le 27 août 2013 que le Médecin du Travail, détaché de l'Office de la Médecine du Travail (OMT) et exerçant dans les locaux du Service des Prestations Médicales de l'Etat, soit relocalisé à l'OMT. En effet, cela assurerait le respect d'un véritable anonymat des salariés qui viennent en consultation qui ne seraient donc plus contraints de traverser le service des Prestations Médicales de l'Etat. Sans réponse du Ministre, nous avons fait un courrier de relance le 25 juillet 2014.

#### Prochaines permanences

Lundi 13 octobre – Lundi 27 octobre 14h – 17h  
Lundi 10 novembre – Lundi 24 novembre 14h – 17h  
Lundi 15 décembre 14h – 17h  
.Au dessus de la pharmacie de Fontvieille – 3<sup>ème</sup> étage



[www.saec-monaco.com](http://www.saec-monaco.com)

mail : [info@saec-monaco.com](mailto:info@saec-monaco.com)

Téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

*Bulletin disponible sur la Base  
« informations Fonction publique »  
rubrique Actualité du SAEC*

## Bulletin d'information n° 38

Octobre 2014

C'est la rentrée sociale, dans un contexte difficile pour les salariés qui voient leur pouvoir d'achat rogné par toutes les mesures qui les touchent de près (augmentation de la TVA, des impôts, de l'énergie, etc....)

C'est également la rentrée gouvernementale qui s'est annoncée de façon triomphale lors de la conférence de presse du jeudi 11 septembre 2014.

Le Monaco-Matin du 12 septembre dernier, titrait :

### **«Un milliard de recettes pour l'Etat en 2014 : un record !»**

Dans le dossier de presse consultable sur le site du Gouvernement ([www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)) nous apprenons que « Les très bonnes rentrées de l'été au titre des transactions juridiques [...] et une évolution favorable de la TVA monégasque [...] permettent d'inscrire une hausse globale des recettes fiscales de 34,3 M€. »

Les salariés de la Fonction Publique, qui participent aussi de ce bon résultat, n'ont pas bénéficié de cette manne puisque contrairement aux 10 dernières années (sauf en 2009 où il y avait eu des mesures en faveur des bas salaires en janvier), il n'y a pas eu de revalorisation du point indiciaire en juillet. Nous rappelons, qu'en janvier 2014, la valeur du point indiciaire n'avait augmenté que de à 0,5 %.